

**DÉLIBÉRATION N°2019-20\_71**  
**du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté**

**Séance en date du jeudi 12 mars 2020**

**4. Affaires financières :**

**4.7. Programme d'exonération des frais de formation linguistique et universitaire à destination des étudiants migrants au titre de l'année 2020-2021**

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18  Membres présents : 22 Membres représentés : 4 Total : 26	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0  Suffrages exprimés : 26  Pour : 26 Contre : 0
---	--

Ce programme de solidarité créé en 2016 vise à permettre aux étudiants migrants d'accéder au niveau de langue française requis pour intégrer un établissement d'enseignement supérieur franc-comtois.

Le dispositif permet également aux étudiants migrants ayant le niveau de français requis d'être exonérés des droits d'inscription à l'université de Franche-Comté.

**Format et nombre estimatif de bénéficiaires :**

Exonération des frais de formation linguistique au CLA : une trentaine d'étudiants pour une inscription d'un semestre de cours intensifs suivi d'un semestre de cours de FLE fondamental, soit 600h de formation.

Exonération des droits d'inscription universitaires : une dizaine d'étudiants

**Critères d'éligibilité :**

- Avoir un profil étudiant : capacité et détermination à poursuivre des études supérieures
- Etre domicilié(e) en Franche-Comté
- Pouvoir justifier d'une situation migratoire relevant du statut de réfugié, demandeur d'asile, bénéficiaire de la protection subsidiaire
- Etre titulaire, au moment du dépôt de dossier, d'un diplôme de fin d'études secondaires (type baccalauréat) permettant l'accès à l'enseignement supérieur
- Posséder, à minima, le niveau A2 acquis attesté en langue française
- Ne pas bénéficier d'autres aides financières au titre de la formation linguistique et universitaire

L'appel à candidatures serait lancé en mai 2020. Une Commission de sélection, composée de l'université de Franche-Comté (DRIF, SFRE, CLA), du Crous et de l'OFII, se réunirait début juillet pour sélectionner les candidats en fonction de leur projet de poursuite d'études supérieures et de l'adéquation avec leur projet professionnel.

D'autres critères seraient définis par la commission de sélection le cas échéant.

L'université solliciterait des demandes de financements extérieurs, notamment auprès de l'AUF et de l'ADCUEFE.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent à l'unanimité le programme d'exonération des frais de formation linguistique et universitaire à destination des étudiants migrants au titre de l'année 2020-2021.

Besançon, le 17 mars 2020

Pour le président et par délégation  
La directrice générale des services



Rabia DEGACHI

Annexe / pièce jointe :

Annexe n°5 : Cahier des charges - programme d'exonération de frais de formation linguistique et universitaire destiné aux étudiants migrants (2020-2021)

*Délibération transmise au Recteur de l'académie de Besançon, Chancelier des universités  
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté*



## CAHIER DES CHARGES

### PROGRAMME D'EXONERATION DE FRAIS DE FORMATION LINGUISTIQUE ET UNIVERSITAIRE DESTINE AUX ETUDIANTS MIGRANTS (2020-2021)

#### OBJECTIFS DU PROGRAMME

- Associer, pour la cinquième année consécutive, l'université de Franche-Comté à l'élan de solidarité et à la mobilisation du milieu universitaire français dans le contexte de l'arrivée en France d'étudiants migrants.
- Accueillir et aider les étudiants résidant sur le territoire franc-comtois, sous statut réfugié, demandeur d'asile ou sous le régime de la protection subsidiaire, à accéder selon les cas :
  - o A une inscription aux cours de FLE du Centre de Linguistique Appliquée en 2020-2021 en vue d'acquérir un niveau de connaissance de langue française leur permettant de poursuivre, en 2021-2022, un parcours de formation dans un établissement franc-comtois d'enseignement supérieur
  - o A une inscription à l'université de Franche-Comté en 2020-2021

#### TYPE D'EXONÉRATION

Gratuité de la formation à l'université de Franche-Comté

Deux possibilités selon les cas :

- Exonération, par l'université de Franche-Comté, des frais de formation en FLE au Centre de Linguistique Appliquée pour l'année universitaire 2020-2021  
La durée de l'exonération est variable, pouvant aller d'un semestre à deux semestres (un semestre de cours intensif, un semestre de cours de FLE Fondamental, soit environ 600h de formation)
- Exonération du montant de l'inscription en UFR ou IUT à l'université de Franche-Comté.

NB : Aucun versement ne sera effectué directement aux étudiants

#### DOMAINES D'ÉTUDES CONCERNÉS

- Le français langue étrangère au Centre de Linguistique Appliquée (CLA)
- Toutes les disciplines et spécialités enseignées à l'université de Franche-Comté

## CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Avoir un profil étudiant : capacité et détermination à poursuivre des études supérieures
- Etre domicilié(e) en Franche-Comté
- Pouvoir justifier d'une situation migratoire relevant du statut de réfugié, demandeur d'asile, bénéficiaire de la protection subsidiaire
- Etre titulaire, au moment du dépôt de dossier, d'un diplôme de fin d'études secondaires (type baccalauréat) permettant l'accès à l'enseignement supérieur
- Posséder, à minima, le niveau A2 acquis attesté en langue française
- Ne pas bénéficier d'autres aides financières au titre de la formation linguistique et universitaire

## CRITÈRES DE SÉLECTION

- Solidité du projet de poursuite d'études supérieures et adéquation avec le projet professionnel
- D'autres critères pourront être définis par le comité de sélection le cas échéant

## SÉLECTION DES BOURSIERS

La sélection des dossiers est effectuée par un comité composé de représentants d'organismes locaux fortement impliqués dans la problématique de l'intégration des personnes migrantes

- Direction des relations internationales et de la francophonie (DRIF) de l'Université de Franche-Comté
- Centre de Linguistique Appliquée de l'université de Franche-Comté (CLA)
- Service de la formation et de la réglementation des études (SFRE) de l'université de Franche-Comté
- Préfecture de la région de Bourgogne-Franche-Comté (Office français de l'immigration et de l'intégration / OFII)
- Centre Régional des Œuvres Universitaires et Sociales de Franche-Comté (Crous)

La décision finale appartient à l'université de Franche-Comté.

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Lancement de l'appel à candidature : mai 2020

Date limite de candidature sur Mobility Online : mi-juin 2020

Commission de sélection : début juillet 2020